

05.2

EXPOSITION PROFESSIONNELLE AU PLOMB ET RISQUE DE CANCER DU POUMON.

¹Willy Wynant, ^{1,2}Jack Siemiatycki, ³Marie-Élise Parent, ³Marie-Claude Rousseau

¹Centre Hospitalier de l'Université de Montréal

²Université de Montréal

³INRS–Institut Armand-Frappier

Le Centre international de recherche sur le cancer a classifié le plomb inorganique comme agent probablement carcinogène, le plomb organique demeurant inclassable faute de preuves suffisantes. Nous avons étudié l'exposition au plomb en lien avec le cancer du poumon dans une étude cas-témoin menée à Montréal (1996-2001). Des entrevues ont permis de colliger des données incluant l'histoire professionnelle et de tabagisme chez 738 hommes atteints de cancer du poumon et 899 témoins de la population. Des experts chimistes ont inféré, pour chaque emploi, les substances auxquelles le sujet a pu être exposé. Pour chaque sujet, un indice cumulatif tenant compte de la fréquence, concentration et durée d'exposition a été estimé pour le plomb organique, inorganique et provenant des émissions de moteurs. Si la concentration et la fréquence étaient moyennes ou élevées pendant plus de 5 ans, l'exposition était considérée comme substantielle. Les rapports de cotes (RC) ajustés et les intervalles de confiance à 95% (IC 95%) ont été estimés par régression logistique. Globalement, 2%, 16% et 20% des sujets ont été exposés au plomb organique, inorganique et provenant des émissions de moteurs, respectivement. Aucune association significative n'est apparue en comparant les individus exposés aux non-exposés (Pb organique: RC=0.98, IC 95%:0.40-2.42; Pb inorganique: RC=0.89, IC 95%:0.61-1.29; émissions de moteurs: RC=0.86, IC 95%:0.61-1.20). Similairement, aucune association significative n'a été observée en considérant l'exposition cumulative. Pour le plomb inorganique, ni une exposition non substantielle (RC=0.87, IC 95%:0.59-1.27), ni une exposition substantielle (RC=1.32, IC 95%:0.41-4.26) n'augmentaient significativement le risque comparativement aux sujets non exposés. Il en était de même pour le plomb lié aux émissions de moteurs (exposition non substantielle, RC=0.78, IC 95%:0.54-1.11; exposition substantielle, RC=1.32, IC 95%:0.68-2.57). Afin d'améliorer la puissance statistique, ces données ont été jointes à celle d'une autre étude cas-témoins montréalaise (1979-1986), ce qui n'a globalement pas modifié les résultats. En conclusion, aucune augmentation notable du risque de cancer du poumon n'a été observée.